



Natura 2000 dans le delta du Rhône

Lettre d'information n°3



Le Parc naturel régional de Camargue anime pour les services de l'Etat la mise en œuvre des actions Natura 2000 sur 7 sites en Camargue et basse vallée du Rhône (Camargue, Marais de la Vallée des Baux et marais d'Arles, Rhône aval et Petit Rhône, Bancs sableux de l'Espiguette). Cette lettre d'information synthétise l'état d'avancement des actions en cours.

Natura 2000, gestion durable du littoral du golfe de Beauduc

La définition de plans de gestion concertés des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, prenant en compte les usages et activités humaines, est une des priorités des documents d'objectifs NATURA 2000.

Depuis 2012, une large réflexion a été engagée sur le secteur littoral du golfe de Beauduc afin de parvenir à une gestion des usages et des accès permettant de répondre aux objectifs de conservation des habitats littoraux sensibles et aux objectifs de la notice de gestion du site des étangs et marais des salins de Camargue (finalisée en 2012 pour le Conservatoire du littoral).

Un plan de gestion concerté des usages et accès aux plages de Beauduc a été validé en avril 2013 après plusieurs mois de discussion entre les gestionnaires du site, les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les usagers (pêcheurs, cabaniers, plaisanciers, kite-surfeurs, etc...). Ce plan de gestion rationalise les accès aux plages (gabarits, pistes de circulation, zones de stationnement) et propose une répartition spatiale et saisonnière des activités en lien avec les enjeux écologiques de préservation du littoral. A ce titre, une Zone terrestre et marine de Protection de Biotope est mise en place sur près de 450 hectares sur la pointe des Sablons (terrains du Conservatoire du littoral et Domaine Public Maritime sur zone terrestre et marine). Cette protection réglementaire permettra notamment d'optimiser la préservation des herbiers de zostères en cours de développement dans les hauts fonds du golfe, des dunes embryonnaires caractérisant les plages camarguaises de ce secteur ou encore les habitats de nidification ou d'alimentation des colonies de sternes naines. La Commission départementale des sites a validé cette protection de biotope le 20 juin dernier qui permet de libérer la zone toute circulation tout en offrant en contrepartie aux promeneurs et baigneurs des espaces naturels de grande valeur environnementale et paysagère.

Depuis 3 ans maintenant, en complément de cette démarche, une équipe d'éco-gardes assurant une mission de sensibilisation sur les plages d'avril à septembre est déployée sur le site afin d'informer les usagers de ce dispositif et des comportements à tenir.

Le plan de gestion intégrant des objectifs de développement des activités balnéaires, sportives et économiques sur la zone (en lien avec le village de Salin de Giraud) sera évalué et corrigé chaque année avec l'ensemble des partenaires afin de permettre à long terme la conciliation de la fréquentation de cette plage emblématique de Camargue et l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels.

Parallèlement à cette démarche, **la réserve marine du golfe de Beauduc** (450 hectares de zone de cantonnement de pêche dans des profondeurs de 7 à 12 mètres) sera effective durant l'été 2013 permettant ainsi de répondre aux attentes des petits métiers de la pêche et d'équiper le site à court terme de dispositifs de nurseries artificielles pour les juvéniles de poissons.



Natura 2000 « Trois Marais »

La charte Natura 2000 du site est validée !

Elle a été validée lors du Comité de Pilotage du 5 décembre 2012.

Cette charte est le fruit d'un travail mené initialement par la Fondation Tour du Valat lors de la phase de rédaction du DOCOB. Constituant la base de l'actuelle version, ce document a donc été consolidé et amendé au regard des directives nationales régissant la rédaction de ces documents.

Pour finaliser ce document, le Parc naturel régional de Camargue, en collaboration avec le Parc naturel régional des Alpilles, a choisi de s'entourer d'une quinzaine de partenaires institutionnels, représentant les

différents usagers du territoire (chasseurs, pêcheurs, manadiers, agriculteurs etc.). Après intégration des différentes modifications et améliorations issues de réunion de travail, une version consolidée a été transmise par la suite aux membres du comité de pilotage local, pour validation.

Cette Charte doit maintenant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de validation, afin de pouvoir être signée par les propriétaires et acteurs concernés sur le site.

La charte Natura 2000 du site « Trois Marais »

La charte du site Natura 2000 « Trois Marais » a été rédigée de manière à amener une réelle plus-value écologique.

Ainsi, les engagements retenus ont tous pour objectif premier de réduire au maximum les atteintes aux milieux et aux espèces.

De plus, avant chaque engagement, le Parc naturel régional de Camargue, ou le Parc naturel régional des Alpilles selon le secteur, réalisera un diagnostic des parcelles à engager. Ce diagnostic permettra à chaque signataire de savoir quels sont les engagements qui le concernent directement. Ce sera également l'opportunité pour ce dernier de connaître la biodiversité de ses parcelles et la manière de la préserver.

Ainsi le respect de ces engagements devrait permettre d'éviter toute dégradation irréversible sur les parcelles engagées, au-delà de l'information et de la sensibilisation qui sera faite auprès des signataires.

Le délicat exercice de la rédaction d'une Charte Natura 2000 restant toutefois perfectible, une amélioration de cette charte pourra intervenir après 2 ou 3 ans de mise en œuvre. Ces modifications pourront également intégrer les changements intervenus sur le territoire (nouvelle Politique Agricole Commune, retours d'expériences de travaux, etc.).



Cordulie à corps fin © E.Sardet



Guépier d'europe © A. Audevard/LPO PACA



Elevage camarguais © M. Mercier/PNRC

Qu'est-ce qu'une Charte Natura 2000 (extraits du site du Ministère en charge de l'environnement)

La Charte Natura 2000 constitue l'autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000, mais ne prévoit pas de contrepartie financière.

Cet outil permet aux signataires de s'engager dans la démarche Natura 2000 sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier.

Une charte, pour quoi faire ?

La charte Natura 2000 contient des engagements de gestion courante et durable qui contribuent, selon les orientations définies dans le DOCOB, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000.

Ces engagements ne nécessitent pas de la part du signataire un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage des bonnes pratiques. La charte contient des engagements et des recommandations. Seuls les engagements sont opposables et doivent être respectés par le signataire (opposables lors de contrôles).

Il existe trois types d'engagements :

- des engagements de portée générale ;
- des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces qui intéressent le signataire (zones humides, milieux ouverts, milieux forestiers...) ;
- des engagements différenciés selon les pratiques existantes sur le site.

Pour la charte Natura 2000 du site «Trois Marais», seuls les engagements de portée générale et les engagements par type de milieu entraînent une exonération fiscale.

Les autres engagements (par type d'activités) relèvent de l'engagement civique des signataires.

Enfin, seules les recommandations diverses (non opposables), accompagnent ces engagements.

Elles permettent d'orienter les signataires désirant aller plus loin dans leur démarche, et de façon cohérente.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000, peut adhérer à cette charte.

Éligibilité des terrains

Les terrains éligibles sont des espaces naturels (milieux agricoles, forestiers, zones humides...). Les parcs et jardins d'agrément, les espaces verts publics ne sont pas éligibles.

Conditions d'engagement

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans.

L'adhésion à la Charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000, ou une mesure agro-environnementale (MAEt) et inversement.

Ces dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais peuvent être complémentaires.

Avantage fiscal

La signature d'une charte Natura 2000 donne cependant droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

Sites Natura 2000 « Rhône aval » - « Petit Rhône »

Finalisation des documents d'objectifs en 2013

Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu en décembre 2012 et janvier 2013 dans le but de définir les objectifs de conservation et de gestion du site « Rhône aval » qui s'étend du nord du Vaucluse aux Bouches-du-Rhône. Elles ont permis le débat entre acteurs locaux, collectivités locales, associations et établissements publics et ont permis d'améliorer et d'affiner les définitions d'enjeux et propositions d'objectifs pour ce site qui a été divisé en trois secteurs géographiques afin de traiter les enjeux de chaque secteur de façon plus détaillée.

Cette démarche a permis également d'homogénéiser les objectifs du site Rhône aval avec ceux du Petit Rhône et permettre ainsi un rapprochement des deux sites pour l'élaboration de leurs documents d'objectifs respectifs. Cette démarche de mutualisation des sites Natura 2000 proposée par les services de l'Etat préfigure l'animation commune des actions NATURA 2000 sur le Rhône à partir de 2014.



Lamproie marine © B.Adam/BIOTOPE



Ripisylve du Rhône © PNRC

Dix grands objectifs de conservation ont été mis en évidence pour les deux sites : sept objectifs transversaux (qui concernent indirectement les habitats et les espèces) et trois objectifs propres aux espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire.

PROPOSITION D'OBJECTIFS DE CONSERVATION TRANSVERSAUX	
1	> Améliorer la dynamique fluviale et rétablir le régime naturel d'inondations sur le lit majeur (à l'intérieur des digues)
2	> Rétablir la fonction de corridor du fleuve et de sa ripisylve
3	> Favoriser la fonction «réservoir de biodiversité»
4	> Améliorer la connaissance du site
5	> Lutter contre les sources de dégradation des eaux
6	> Préserver les ensembles fonctionnels à forte naturalité des emprises et dégradations éventuelles
7	> Sensibiliser le public et les usagers du site aux enjeux environnementaux

PROPOSITION D'OBJECTIFS DE CONSERVATION PROPRES AUX ESPECES	
1	> Améliorer la qualité d'accueil des espèces de la Directive « Habitats »
2	> Avoir une meilleure connaissance des espèces de la Directive « Habitats »
3	> Conserver et améliorer les habitats d'intérêt communautaire

La déclinaison de ces objectifs en mesures contractuelles de gestion fera l'objet des prochaines réunions prévues pour le deuxième semestre 2013 après validation par les comités de pilotage locaux des tomes 1 en septembre. Le Tome 1 du site « Rhône aval » est actuellement en cours de finalisation et celui du site « Petit Rhône » est en cours de validation auprès des services de l'Etat. L'ensemble des enjeux présentés pour ce dernier site justifie une proposition de modification de périmètre qui sera soumise au prochain comité de pilotage (intégration des ripisylves et des launes). Cette extension permettra également d'harmoniser les objectifs de gestion avec ceux du site du Rhône aval.

Site Natura 2000 des Bancs sableux de l'Espiguette

Ce site entièrement marin s'étend sur 8970 hectares et atteint des fonds de 32 m. Il jouxte le territoire du Parc naturel régional de Camargue et le site Natura 2000 terrestre « Petite Camargue ».

Désigné au titre de la directive « Habitats » pour son principal habitat de « bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine », il représente un gisement de sable important à l'échelle du golfe du Lion et est soumis à un fort hydrodynamisme.

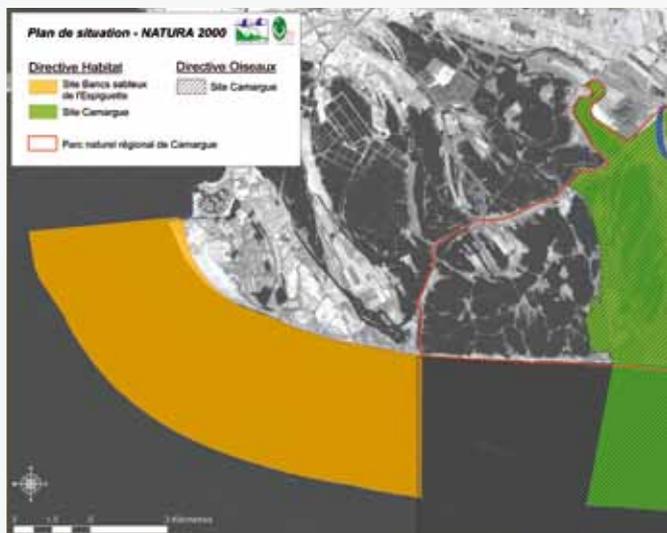
Le Parc naturel régional de Camargue est l'opérateur principal de ce site conjointement au Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon, l'opérateur associé. Cette configuration permet d'améliorer l'information et l'implication des pêcheurs professionnels.

Le diagnostic écologique de cette aire marine protégée a été achevé en 2012 pour l'Agence des Aires Marines Protégées et a révélé un bon état écologique des habitats. Lors de cette étude, 179 espèces benthiques ont ainsi été inventoriées parmi lesquelles des espèces d'intérêt commerciales comme la telline, la nasse changeante ou le poulpe. D'ailleurs, la richesse biologique de ces habitats est bien connue des pêcheurs qui y concentrent une partie de leur activité.



Hippocampe à museau court © P. Louisy

La présence d'un habitat atypique (mais pas d'intérêt communautaire) **a été mis en évidence** : les reefs envasés, formations de vase indurée constituant un biotope unique percé de nombreuses microgaleries abritant une espèce lithophage protégée, la datte de mer.



Par ailleurs, 2 espèces d'intérêt communautaire fréquentent ponctuellement la zone : la tortue caouanne et le grand dauphin. Les tortues marines bénéficient sur la commune du Grau-du-Roi d'un centre de soins pour tortues marines qui intervient suite à des échouages ou captures (CESTMED). Un autre animal emblématique y est observé régulièrement, notamment à proximité des enrochements de la digue de Port Camargue : l'hippocampe à museau court.



Nasse changeante, une pêche en développement © J. Pelorce

Le site présente un fort attrait touristique (baignade, plaisance, kite-surf), canalisé par deux accès terrestres. La pêche y est aussi très présente par le biais des petits métiers : le port de pêche du Grau-du-roi est le premier de Méditerranée et la pêche récréative se pratique avec plusieurs associations locales.

Les objectifs de conservation :

- Limiter l'envasement du peuplement lié au chalutage illégal (mise en suspension des vases)
- Limiter la dégradation de l'habitat induite par les opérations de dragage/ réensablement
- Préserver la laisse de mer du piétinement, du ramassage, des prélèvements de sable.

Après deux réunions de concertation en 2012 sur les diagnostics écologique et socio-économique, le tome 1 du DO-COB a été présenté au comité de pilotage du 18 juin 2013 qui l'a validé.

LIFE CHIROMED en Camargue

2013, dernière année de mise en œuvre du programme

Portant sur la conservation du Grand Rhinolophe et du Murin à oreilles échanquées (2 espèces d'intérêt communautaire NATURA 2000) sur le secteur Camargue-Alpilles-Gardon, le programme LIFE + Chiro Med s'achèvera en mars 2014, après plus de 4 ans de mise en œuvre.



De nombreuses actions ont déjà vu le jour et d'autres sont en cours de réalisation :

> Diverses études menées pour améliorer les connaissances sur les ressources alimentaires des chauves-souris, leur réseau de gîtes et territoires de chasse.

> Travaux d'aménagements réalisés sur une douzaine de bâtis, soit occupés par les chauves-souris, soit à rendre favorables à leur installation. Plusieurs aménagements sont à finaliser cette année.

> Plantations d'environ 15km de haies en Camargue et Camargue gardoise ; d'autres plantations sont à venir cet automne.



Grand-rhinolophe © T. Stoeckle

> Installation d'un dispositif expérimental de franchissement routier pour les chauves-souris sur la RN113 au niveau de la sortie n°10 « Saint-Martin-de-Crau ».

> Pose d'un dispositif sonore de franchissement routier sur la RD570, devant le Château d'Avignon, permettant d'avertir les chauves-souris au passage d'un véhicule. Ce dispositif sera également installé sur la RD572 entre Saliers et le pont de Saint-Gilles sur le Petit Rhône cet automne.

> En matière de communication sur le programme et les espèces ciblées, réalisation d'un site internet dédié (www.life-chiromed.fr) ; de deux expositions ; d'un montage multimédia intégrant et combinant des séquences, textes, vidéos, sons et photos ; de lettres d'informations liées aux actualités du programme ; de deux plaquettes d'information. D'autres outils de communication seront développés dans le courant de l'année.

> Un film documentaire est actuellement en cours de réalisation, il est prévu pour fin octobre 2013.



Le moulin de Tourvielle, site aménagé pour l'accueil des chiroptères © C.Galindo/PNRC



LIFE MC-SALT en Camargue

2013, le lancement des travaux hydrauliques et des aménagements pour l'avifaune

Ce programme LIFE international visant la gestion environnementale et la conservation des marais salants et lagunes côtières en Méditerranée entre cette année dans sa phase opérationnelle.

En Camargue, sur les étangs et marais des anciens salins de Giraud (propriété du Conservatoire du littoral), les actions portées par le Parc naturel régional de Camargue et la Tour du Valat consistent notamment à réaliser des travaux hydrauliques permettant une alimentation gravitaire en eau de mer des lagunes auparavant alimentées par les pompes des Salins du Midi. La variabilité annuelle et interannuelle des niveaux d'eau constitue l'une des conditions de gestion du site qui se compose d'une grande diversité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire dont l'unique colonie française de flamants roses sur l'étang du Fangassier.



Martelière et buse © PNRC

Le bureau d'études EGIS EAU a été mandaté afin de réaliser les études réglementaires et les avant-projets de travaux à partir des calculs hydrauliques réalisés dans le cadre du programme de gestion en 2012. Les travaux de restauration hydraulique (martelières, vannes, curage et creusement de chenaux) débuteront à l'automne et se poursuivront jusqu'au printemps 2014.

Parallèlement, les premiers aménagements visant à favoriser la nidification de l'avifaune ont été réalisés ce printemps sur le littoral de Beauduc et de la Comtesse afin de limiter le dérangement sur certains secteurs de plage. Les oiseaux concernés par ces aménagements sont en particulier la sterne naine et le gravelot à collier interrompu qui fréquentent notamment la pointe des sablons.

Des aménagements complémentaires seront réalisés en 2014 sur le secteur lagunaire afin de créer des îlots de reproduction pour les laro-limicoles et pour favoriser la reproduction des flamants roses dans ce nouveau contexte hydrologique.

Un site internet est dédié à ce programme (www.mc-salt.eu) qui rassemble des gestionnaires de sites NATURA 2000 en France (Parc naturel régional de Camargue, Tour du Valat, mais aussi le Groupe Salins sur les salins d'Aigues-Mortes), en Italie et en Bulgarie.



Panneau de sensibilisation sur la nidification des sternes naines sur les plages



Exclos sterne 2013 © Frédéric Larrey



Semis rizicole © P. Daniel/PNRC

Brèves :

Désormais, la loutre est sous haute surveillance avec, notamment, le lancement de prospection à l'échelle de l'ensemble du delta géomorphologique du Vigueirat à la Camargue gardoise.

Site Natura 2000 Camargue - Anse de Carteau

Alors que les premières actions sont en cours sur le site, les études socio-économiques se poursuivent sur la partie marine du site. En effet, la zone située en mer, entre les deux bras du Rhône et jusqu'à 12 milles des côtes, a été désignée au titre de Natura 2000 notamment en tant que zone d'alimentation d'oiseaux de mer (sternes, mouettes, puffins). Afin de proposer des mesures de conservation adaptées au territoire, il convient d'affiner les connaissances sur les usages et activités économiques importantes se déroulant au sein du site Natura 2000. C'est dans ce cadre qu'une étude socio-économique vient d'être lancée sur le secteur de l'anse de Carteau afin d'identifier les enjeux et ainsi compléter le document d'objectifs pour la partie marine du site.

Loutre © Rachel Kuhn/SFEPMP/PNA



La contractualisation continue avec les Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)

Dans l'attente du nouveau dispositif agri-environnemental prévu en 2014 avec la nouvelle Politique Agricole Commune, une quarantaine de nouveaux dossiers MAEt ont été montés en 2013 sur les sites en animation de Camargue et des 3 Marais, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Les MAEt renouvelées cette année concernent essentiellement les mesures liées à la gestion de l'eau dans les rizières (surfaçage des parcelles) mais aussi le pâturage extensif ou très extensif en marais, l'entretien des fossés, ou encore le brûlage dirigé des marais à marisques.

Le retour de la Loutre en Camargue

Cette excellente nouvelle est tombée en décembre dernier. Une épreinte (crotte) de loutre a été retrouvée par un garde de la Réserve naturelle des Marais du Vigueirat (site des Trois Marais). Cette observation nous indique que ce mammifère aquatique emblématique tente de marquer son territoire, et est donc potentiellement en train de s'installer sur le site. La loutre étant considérée comme disparue de Camargue depuis les années 1970, cette découverte a conduit les gestionnaires de milieux naturels de Camargue à se former à la reconnaissance des traces de présence de cette espèce d'intérêt communautaire susceptible de recoloniser l'ensemble des sites NATURA 2000 du delta du Rhône. Cette formation a été dispensée le 27 mars 2013 par la LPO PACA (coordinateur régional du Plan national d'actions en faveur de la Loutre), les Amis des Marais du Vigueirat, la Tour du Valat et le CNRS.



Contact :

Coordinateur : Stéphan ARNASSANT (PNR de Camargue) – tel : 04 90 97 10 40

Camargue : David LAZIN (PNR de Camargue) – tel : 04 90 97 10 40

Rhône aval et Petit Rhône : Laura DAMI (PNR de Camargue) – tel : 04 90 97 10 40

3 Marais : Florian RABEMANANJARA (PNR de Camargue) – tel : 04 90 97 93 95

Jean-Michel PIRASTRU (PNR des Alpilles) – tel : 04 90 54 24 10

Espiguette : Delphine MAROBIN-LOUCHE (PNR de Camargue) – tel : 04 90 97 19 26

Thomas SERAZIN - (CRPMEM Languedoc-Roussillon) – tel : 04 67 74 91 97

Supplément à la lettre d'information du Parc naturel régional de Camargue de Juillet-août 2013 – ISSN : 1244-7919

Directeur de la publication : Hervé Schiavetti, Président - Responsable de la rédaction : Didier Olivry, Directeur

Mise en page et impression : Icône Arles (Imprimé avec des encres végétales, sur du papier blanchi sans chlore, issu de forêts gérées durablement)

Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles - tél.: 04 90 97 10 40 – fax : 04 90 97 12 07 – e-mail : info@parc-camargue.fr – Site internet : www.parc-camargue.fr

Sauf mention contraire, les photographies illustrant cette lettre sont réalisées par l'équipe du Parc - Photo de couverture : Martin Steenhaut ; Alain Lagrave

AVEC LE SOUTIEN DE



EN COLLABORATION AVEC

